

Avis voté en plénière du 12 juillet 2016

Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA a suivi avec grand intérêt les travaux menés par la section de l'Aménagement durable du territoire suite à la saisine du gouvernement concernant l' Avant projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer. Elle a par ailleurs organisé dans ce cadre des rencontres avec ses représentants outre-mer afin d'écouter et d'entendre leurs avis et propositions sur le sujet.

L'UNSA reconnaît que le court laps de temps accordé pour une réponse à cette saisine n'a certainement pas permis tant à la section qu'à son rapporteur de faire un travail plus en profondeur sur un sujet qui concerne des territoires si variés et différents dans bien des domaines, qu'ils soient géographiques, démographiques, environnementaux, économiques, sociaux, culturels, historiques...

Aussi, elle salue le travail fait afin de répondre à la saisine gouvernementale dans un laps de temps aussi court.

Elle rappelle que le CESE a, dans de nombreux rapports et avis, spécifiques ou non, fait des propositions afin que la situation des territoires ultramarins de la France puisse s'améliorer pour aller dans le sens de ce qui est aujourd'hui dénommé « égalité réelle ». Elle partage les écrits concernant l'application du principe d'égalité dans ces territoires. De même, elle est globalement en accord avec l'état des lieux fait, même s'il est succinct compte-tenu des conditions de la saisine.

En revanche, l'UNSA émet de fortes réserves en ce qui concerne l'accord du CESE sur les délais de mise en œuvre des plans de convergence. De même, il nous semble plus opportun de faire une évaluation des plans de convergence à chacune des échéances électorales majeures (présidentielle notamment) de notre pays. Si elle approuve les grandes lignes de la méthode proposée, elle aurait souhaité que l'avis propose que les situations d'urgence soient traitées dans un délai des plus courts. Par ailleurs, nous maintenons notre interrogation et notre scepticisme sur l'association des « organismes de recherche » aux quatre étapes de la démarche préconisée, et craignons la construction d'une véritable usine à gaz !..

Enfin, l'UNSA appelle à la vigilance en ce qui concerne la prise en considération de critères de comparaison avec des territoires voisins de ceux des territoires ultramarins français, compte tenu de l'absence de fiabilité des données statistiques existantes dans certains de ces pays.

Malgré ces réserves, l'UNSA a voté l'avis.